



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 38863

Texte de la question

M Claude Lorenzini se refere pour la presente question a M le ministre de l'agriculture a la conclusion de sa reponse a sa question no 28489 parue au Journal officiel, Debats parlementaires, Assemblée nationale, questions du 18 janvier 1988, conclusion qui s'exprime ainsi : « actuellement aucune distorsion entre les Etats membres ne peut etre denoncee ». Pourtant un tableau paru dans la revue Entreprise de fevrier 1988 revele que le poids total roulant autorise a l'interieur de chaque pays membre de la CEE varie de 38 a 50 tonnes. Il en resulte a l'evidence une economie sensible pour certains pays et un manque de competitivite pour les pays penalises par leur reglementation, dont la France. Il aimerait connaitre le sentiment ministeriel sur cet aspect du probleme qui avait ete evoque.

Données clés

Auteur : [M. Lorenzini Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38863

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1388